



District de la  
Nièvre de  
football

## PROCES-VERBAL

### Commission des Statuts et Règlements

Réunion 16 Novembre 2023 à Varennes Vauzelles

Procès-verbal N° 15

Présidence : M. BERFORINI Joseph

Présents : MM. COURTAUD Gilles, MONGIN Thierry, RAFFARD Pierre, ROUILLERE Christian

**Mise en conformité et actualisation des Diplômes des Educateurs saison 2023/2024  
TRANSMIS PAR LA DIRECTION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE au 16 Novembre 2023  
ETAT DE LA LISTE DE L'EDUCATEUR DECLARE 2023/2024**

Mise à jour au 16 Novembre 2023

Club	Nom éducateur	Prénom éducateur	Diplôme actuel	Obligation
AS CHARRIN -529428-	BOUKPESSI	Safiou	CFF3	En règle
FC CHATEAU ARLEUF -550207-	FERMELY	Eddy	CFF3	En règle
AS CLAMECY -506413-	ALBERTI	Quentin	BMF	En règle
CS CORBIGNY -517374-	RABDEAU	Théo	BMF	En règle
USC COSNE -506416-	FORESTIER	Jérôme	CFF3	En règle
AS GARCHIZY -508755-	CASSIOT	Julien	CFF3	En règle
AS GUERIGNY URZY -506425-	FOSSE	Eric	CFF3	En règle
JS MARZY -522596-	EL KOBBI	Tarik	CFI Seniors	En règle
FC NEVERS -581784-	BEN MOHAMED	Samir	Attesté du Module seniors / de droit CFI	En règle
US MOULINOISE -506434-	TARET	Tristan	CFF3 Certifié	En règle
ASC POUQUES -518970-	VALLET	Cyril	BEF	En règle
US SAINT PIERRE -512846-	ELOUADRHIRI	Mustapha	BEF	En règle

# 1 – STATUT DES EDUCATEURS

## CONTROLE DE PRESENCE SUR LA FEUILLE DE MATCH DE L'EDUCATEUR DECLARE EN CHARGE DE L'EQUIPE

*\* Amende relative au non-respect des obligations de diplôme (décision du Comité de Direction du 24/08/2022. Le débours de cette somme sera reversé sur le compte du club dès mise en règle vis-à-vis de l'obligation de son Educateur.*

### **AS GARCHIZY - 508755- CASSIOT Julien**

Restitution de 6 amendes, soit 6 fois x 30.00€ = 180.00 €

La Commission demande à la Trésorière du District de porter cette somme de 180.00€, au crédit de ce club.

### **USC COSNE – 506416- FORESTIER Jérôme**

Restitution de 6 amendes, soit 6 fois x 30.00€ = 180.00 €

La Commission demande à la Trésorière du District de porter, cette somme de 180.00€, au crédit de ce club .

### **AS GUERIGNY URZY -506425- FOSSE Eric**

Restitution de 6 amendes, soit 6 fois x 30.00€ = 180.00 €

La Commission demande à la Trésorière du District de porter, cette somme de 180.00€, au crédit de ce club.

### **FC CHATEAU ARLEUF -550207-**

Restitution de 6 amendes, soit 6 fois x 30.00€ = 180.00 €

La Commission demande à la Trésorière du District de porter, cette somme de 180.00€, au crédit de ce club.

### **JS MARZY -522596- EL KOBBI Tarik**

Restitution de 6 amendes, soit 6 fois x 30.00€ = 180.00 €

La Commission demande à la Trésorière du District de porter, cette somme de 180.00€, au crédit de ce club.

### **AS CHARRIN -529428- BOUKPESSI Safiou**

Restitution de 4 amendes, soit 4 fois x 30.00€ = 120.00 €

La Commission demande à la Trésorière du District de porter, cette somme de 120.00€, au crédit de ce club

Le Président,  
Joseph BERFORINI



J.BERFORINI

\*\*\*\*\*

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F .*

*La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.*